

|                                                                                  |                                         |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p align="center"><b>Communiqué</b></p> |                                 | <p align="center"> <small>RÉPUBLIQUE TUNISIENNE</small><br/> <small>MINISTÈRE</small><br/> <small>DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</small><br/> <small>ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</small> </p>  |
|                                                                                  |                                         |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                  | Référence : PMQ-FR-05-00                | Date d'approbation : 03/01/2024 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Page 1 sur 2                                                                     |                                         |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



## **TDR-04-2025 : ORIENTATE-TN**

### **Termes de Référence (TDR) pour la sélection d'un**

### **Expert pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un circuit écotouristique autour des écosystèmes marins et intertidaux à Djerba dans le cadre du projet ORIENTATE-TN**

#### **Contexte**

Cet appel s'inscrit dans le cadre du projet ORIENTATE-TN : Oceanographic and Ecological data for Nature-based coastal protection in Tunisia, piloté par l'Université de Sfax et l'Alfred-Wegener-Institut, Helmholtz-Zentrum für Polar- und Meeresforschung (AWI). L'objectif du projet est de développer des solutions durables et économiquement viables pour répondre aux risques d'érosion côtière en Tunisie, tout en favorisant la conservation de la biodiversité marine par des approches basées sur la nature, telles que la transplantation des herbiers marin.

Les écosystèmes marins de Djerba, qui comprennent des herbiers marins, constituent des écosystèmes clés pour la stabilisation des sédiments, la séquestration du carbone, et la création d'habitats pour une grande diversité de faune marine. Ces écosystèmes, associés aux zones intertidales, offrent également un potentiel unique pour le développement d'un écotourisme durable, incluant des activités éducatives, récréatives et de sensibilisation.

#### **Article 1 - Objectifs de la mission**

L'objectif de la mission est de réaliser une étude de faisabilité pour le développement et la mise en œuvre d'une activité écotouristique durable, axée sur la valorisation des herbiers marins et de la zone intertidale à Djerba. Cette étude inclura l'évaluation des potentialités pour

la création d'un sentier sous-marin et d'activités dans la zone intertidale. Elle vise à définir les conditions nécessaires pour sensibiliser les visiteurs à la préservation des écosystèmes marins et intertidaux, tout en maximisant les bénéfices économiques pour les communautés locales.

## Article 2 - Tâches principales de l'expert

L'expert devra accomplir les tâches suivantes :

### 1. Analyse des sites et évaluation écologique

- Identifier les sites adaptés au développement d'activités écotouristiques (sentiers sous-marins et activités dans la zone intertidale).
- Analyser l'état écologique de ces sites à partir des connaissances existantes et proposer des circuits adaptés aux cycles naturels (marées, saisons).
- Évaluer les aspects logistiques et économiques liés à la mise en œuvre de ces circuits.
- Identifier les infrastructures nécessaires et les mesures à adopter pour limiter l'empreinte écologique.
- Analyser les **exigences légales et réglementaires**, y compris les autorisations nécessaires, afin d'assurer la conformité avec la législation locale et nationale en matière de protection de l'environnement et de gestion des activités touristiques.
- Identifier toutes les autorisations techniques et établir une liste exhaustive des documents requis pour les demandes d'autorisation nécessaires
- Proposer de deux itinéraires écotouristiques (un sous-marin et un intertidal) avec description des activités éducatives et récréatives.
- Donner une liste des infrastructures minimales requises pour la mise en place des circuits écotouristiques et recommandations pour limiter l'impact environnemental.
- Fournir une Estimation budgétaire des principales interventions.

### 2. Formation des acteurs locaux

- Assurer une session de formation d'une journée pour les acteurs locaux (guides touristiques, associations, etc.) axée sur la mise en œuvre et à la gestion des circuits écotouristiques tout en valorisant les écosystèmes marins et la présentation des résultats de l'étude de faisabilité. Les frais logistiques nécessaires à l'organisation de cette session seront entièrement pris en charge par le projet.

### Article 3 - Profil de l'expert

- Diplôme universitaire en écotourisme, biologie marine, gestion environnementale, ou un domaine connexe.
- Expérience avérée dans la conception d'activités écotouristiques en particulier liées aux sentiers sous-marins et aux écosystèmes marins.
- Connaissance des herbiers marins et des écosystèmes intertidaux en Tunisie et en Méditerranée.
- Une solide compréhension des concepts liés à la biodiversité, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités de la région concernée.
- Expérience dans la conception de programmes et la mise en œuvre de formation des acteurs locaux.
- Compétences démontrées dans la rédaction de rapports.
- Une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation.

### Article 4 - Durée et lieux de la mission

La mission aura une durée de trois mois à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2025 et se déroulera principalement à Djerba. Des déplacements ponctuels (maximum 2) pourront avoir lieu si nécessaire. Dans ce cas, les frais seront pris en charge par le projet.

### Article 5 - Livrables attendus

1. Rapport final de faisabilité
2. Programme de formation pour les acteurs locaux

### Article 6 - Critères de Sélection

| Critère de Sélection | Description | Note Maximale | Échelle de Notation |
|----------------------|-------------|---------------|---------------------|
|----------------------|-------------|---------------|---------------------|

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |           |                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expérience en écotourisme marin</b>      | Expérience dans la conception et la mise en œuvre d'activités écotouristiques marines, en particulier liées sentiers sous-marins et aux écosystèmes marins.                                                                                                                                                                                      | <b>20</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 1 et 2 références : 5 points</li> <li>• Entre 3 et 5 références : 10 points</li> <li>• Plus que 5 références : 20 points</li> </ul>                                                       |
| <b>Connaissances des écosystèmes marins</b> | Connaissance des herbiers marins et des écosystèmes intertidaux en Tunisie et en Méditerranée.                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>10</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0-3 : Connaissances limitées</li> <li>• 4-6 : Connaissances modérées</li> <li>• 7-10 : Connaissance approfondie</li> </ul>                                                                      |
| • Qualité de l'offre technique              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Juger de la pertinence, de l'innovation et de la clarté de l'approche méthodologique.</li> <li>• Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?</li> <li>• Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?</li> </ul> | • 15      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0-5 : Offre vague ou générique.</li> <li>• 6-10 : Offre bien structurée et cohérente.</li> <li>• 11-15 : Offre innovante et détaillée, répondant parfaitement aux besoins.</li> </ul>           |
| <b>Expérience en formation</b>              | Expérience dans la formation des parties prenantes locales sur les bonnes pratiques écotouristiques et la gestion d'activités liées à la biodiversité.                                                                                                                                                                                           | <b>10</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0-3 : Faible ou absence d'expérience.</li> <li>• 4-6 : Expérience satisfaisante avec résultats modérés.</li> <li>• 7-10 : Expérience confirmée, avec résultats démontrés.</li> </ul>            |
| <b>Programme de la formation</b>            | Un programme pertinent avec des objectifs clairs, adapté au public cible et montrant l'originalité et innovation de l'activité                                                                                                                                                                                                                   | <b>10</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0-3 : Programme générique ou non adapté.</li> <li>• 4-6 : Programme pertinent mais manquant de détails.</li> <li>• 7-10 : Programme détaillé, innovant et spécifiquement adapté.</li> </ul>     |
| <b>Matériel et équipements nécessaires</b>  | Capacité à fournir ou proposer des solutions pour le matériel et les équipements nécessaires tout en prenant compte de la durabilité et de la maintenance des équipements                                                                                                                                                                        | <b>5</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0-1 : Matériel inadéquat ou proposition incomplète.</li> <li>• 2-3 : Matériel satisfaisant mais manquant de durabilité.</li> <li>• 4-5 : Matériel de qualité, durable et bien adapté</li> </ul> |
| <b>Note totale de l'offre technique</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>70</b> |                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                      |            |  |
|--------------------------------------|------------|--|
| <b>Note de l'offre financière</b>    | <b>30</b>  |  |
| <b>Note totale de la candidature</b> | <b>100</b> |  |

**NB** : Seules les offres ayant obtenu une note technique  $\geq 50/70$  seront retenues pour le dépouillement financier.

## Article 7 - Évaluation des offres financières

La note financière est calculée comme suit : **NFn= (OFmd/ OFn) x 30**

- *NFn* : note de l'offre n
- *OFmd* : montant de l'offre la moins onéreuse
- *Ofn* : montant de l'offre n

## Article 8 - Choix du soumissionnaire

La note globale est calculée comme suit :

$$\mathbf{NGn = (70\% NTn) + (30\% NFn)}$$

*NGn*: note globale de l'offre n

*NTn* : note technique de l'offre n

*NFn* : note financière de l'offre n

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

## Article 9 - Soumission des candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à envoyer :

1. Un CV détaillé montrant clairement les expériences pertinentes relevant de la mission objet des présents termes de référence (TDR), accompagné par les pièces justificatives des références.
2. Une note méthodologique précisant la compréhension de la mission, l'approche envisagée, un descriptif détaillé de l'approche d'intervention et un calendrier indicatif.
3. Une proposition financière détaillée (en HT).

## Article 10 - Date limite de soumission

Les offres doivent parvenir au bureau d'ordre de l'Université de Sfax durant l'horaire de travail par voie recommandée, rapide poste ou les remettre en main propre au plus tard le **20 Février 2025** (le cachet du Bureau d'Ordre de l'Université de Sfax faisant foi) avec la mention suivante :

**NB : Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas traité**

**NE PAS OUVRIR CONSULTATION NATIONALE**

Offre Expert en écotourisme herbier marin pour le projet  
« ORIENTATE-TN »  
Université de Sfax  
Route de l'Aéroport Km 0.5 BP 1169 .3029 Sfax - Tunisie